

# Généralisation des DSA

**La commune de Vernier vient de s'équiper de vingt-sept appareils de défibrillation qu'elle a répartis sur le territoire communal avec l'aide de la section locale.**

De nos jours, personne ne s'étonne de voir des extincteurs dans un établissement recevant du public ou dans un bâtiment communal. Ce moyen de limiter les conséquences d'un incendie constitue un équipement courant de notre environnement. Pourquoi serait-ce différent pour le défibrillateur semi-automatique (DSA) ? Cet équipement permet de limiter les conséquences d'un arrêt cardiaque en donnant plus de chance de survie à une victime. Alors pourquoi ne pas généraliser sa mise à disposition ?

La commune de Vernier, 2<sup>e</sup> commune la plus grande du canton de Genève, persuadée de l'utilité des DSA, a répondu positivement à ces questions. La section des samaritains de Vernier a été sollicitée pour faire part de son expérience quant

aux critères de choix des appareils et aux critères de sélection des lieux d'installation.

## Municipalité attentive

Le conseil municipal a décidé d'installer vingt-sept DSA sur la commune et de former septante-quatre employés communaux. Ceux-ci vont compléter la quinzaine de gardiens de piscine et les vingt-six samaritains de notre section déjà formés.

Beaucoup de personnes sont curieuses de voir cet appareil. En 2007, la section a fait des démonstrations d'utilisation dans le cadre de la fête au village qui ont eu un grand succès. En 2008, en plus des démonstrations, elle a programmé deux cours de formation ouverts à la population, dont le premier a été réalisé avec 14 participants.

« C'est un cours utile et accessible à tout le monde », a déclaré Denis Chiaradonna, conseiller municipal venu suivre la formation au sein de la section.

Nous ne pouvons qu'espérer que la décision verniolane fera école et que d'autres communes prendront des initiatives similaires.

Bruno Parent



**Démonstration de l'utilisation d'un défibrillateur par un jeune samaritain de la section**